



**Sessione di u 3 di marzu di u 2025**  
**Session du 3 mars 2025**

**Decisione N° 2025-6**  
**Décision N° 2025-6**

**Prugettu di Schema di Sviluppù Urbanu durevule di a Corsica**  
**Projet de Schéma de Développement Urbain Durable de la Corse**

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 mars, la Chambre des Territoires convoquée le 26 février s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

**Etaient présents : Mme et MM.**

ACQUAVIVA Jean Felix, ALBERTINI Don Marc, ALESSANDRINI Anthony, CECCALDI Attilius, CUCCHI Nicolas, GERONIMI Pierre Marie, GHIONGA Philippe, GIANNECCHINI Paul Louis, GIANNI Jean Jacques, GIOVANNANGELI Gilles, GIUSEPPI Jean, LECCIA Jean Pierre, MAROSELLI Dominique, MATTEI Jean Marc, MARTINETTI Achille, MONDOLONI Christophe, PADOVANI Marie Hélène, POZZO DI BORGIO Louis, ROCCA Antoine, ROCCHI Ange Toussaint, SAVELLI Pierre, SIMEONI Gilles, TIBERI Francois, VIVONI Ange Pierre

**Etaient absents, excusés et ayant donné pouvoir : Mme et M.**

ARRIGHI Fabien à Philippe GHIONGA, ORSONI Marie France à CECCALDI Attilius,

**Etaient absents et excusés : Mmes et MM.**

BERTOLOZZI Paul Antoine, DELPOUX Jean Louis, LORENZI Pierre, MAUPERTUIS Marie Antoinette, PASQUALAGGI Jean Marie, PERENEY Jean, SANGUINETTI Patrick, TERRIGHI Charlotte,

**Etaient absents : MM.**

BRUZI Benoît, CECCOLI François Xavier, FRANCESCHI Jean Claude, LUCCIONI Jean Baptiste, LUCIANI Xavier, MARCELLESI Pierre, MARCHETTI Francois-Marie, MORTINI Lionel, ORSUCCI Jean Charles, SBRAGGIA Stéphane

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.
- VU** L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.
- VU** La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.
- VU** Le décret n°2022-1663 du 26 décembre 2022 relatif aux modalités de désignation des membres de la chambre des territoires de Corse.
- VU** L'arrêté n°R20-2023-06-19-00001 du 19 juin 2023 fixant la liste des membres de la Chambre des territoires.
- VU** Le rapport n° 2025-06, relatif au projet de Schéma de Développement Urbain Durable de la Corse.
- VU** Les documents relatifs au projet de Schéma de Développement Urbain Durable de la Corse.

## **LA CHAMBRE DES TERRITOIRES**

À l'unanimité des membres présents

**PREND ACTE** de l'évolution de la cartographie de la Corse telle qu'elle est présentée par les services et marquée ces dernières décennies par une modification importante des paysages avec une urbanisation très forte dans certaines zones, qui génère à fortiori des problématiques de mobilités et de paupérisation de certains centres-villes.

**SALUE** le soutien de la Collectivité de Corse, notamment à travers le dispositif "Charte Urbaine", prévu par le règlement d'aides de droit commun en faveur des communes et EPCI, dans la réalisation de leurs projets (avec l'Agence Nationale du Renouveau Urbain (ANRU) pour un montant total d'environ 80 M€).

**SE FELICITE** de l'association de la Chambre des territoires à l'élaboration du projet de Schéma de Développement Urbain Durable de la Corse.

**SOUHAITE** que l'instance soit associée à sa mise en œuvre qui se déroulera en deux phases :

- Définition d'un cadre réglementaire spécifique aux territoires urbains et d'appels à projets permettant de cibler les financements de la Collectivité de Corse en faveur de projets structurants répondant aux ambitions du SDUD ;

- Mise en œuvre d'une contractualisation avec les territoires urbains, communes et EPCI, autour d'objectifs partagés de développement regroupés dans un cadre contractuel.

**EMET** un avis favorable au Projet de Schéma de Développement Urbain Durable de la Corse.

**U Presidente di a Camera di i territorii,  
Le Président de la Chambre des Territoires,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the center, and a smaller horizontal stroke above the vertical line.

**Gilles Simeoni**